



CC du Pays de Lubersac-Pompadour (Siren : 200066603)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Lubersac
Arrondissement	Brive-la-Gaillarde
Département	Corrèze
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	15/09/2016
Date d'effet	01/01/2017

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Francis COMBY

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	3 Rue du Général Souham
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	19210 LUBERSAC
Téléphone	05 19 67 01 05
Fax	05 19 67 01 11
Courriel	secretariat@lubersacpompadour.fr
Site internet	www.lubersacpompadour.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	7 632
-----------------------------	-------

Densité moyenne 29,86

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 12

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
19	Arnac-Pompadour (211901103)	1 172
19	Benayes (211902200)	225
19	Beyssac (211902408)	613
19	Beyssenac (211902507)	360
19	Concèze (211905906)	395
19	Lubersac (211912100)	2 294
19	Montgibaud (211914403)	249
19	Saint-Julien-le-Vendômois (211921606)	247
19	Saint-Martin-Sepert (211922307)	270
19	Saint-Pardoux-Corbier (211923008)	397
19	Saint-Sornin-Lavolps (211924303)	863
19	Troche (211927009)	547

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>La communauté de communes est également compétente en matière de Système d'Information Géographique (S.I.G.).</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>La communauté de communes est compétente pour : - Aménager et participer à la gestion, en lien avec les professionnels de santé du territoire, de la Maison de santé pluridisciplinaire de Lubersac et de la maison de santé multiprofessionnelle d'Arnac-Pompadour désignées d'intérêt communautaire ; - Apporter un soutien à l'association "Lubersac santé" œuvrant dans le domaine social en faveur des personnes âgées ; - Assurer, en matière d'enfance-jeunesse, le fonctionnement et l'investissement des structures d'accueil et de loisirs à destination de la petite enfance et de la jeunesse correspondant à une tranche d'âge comprise entre 0 et moins de 18 ans.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

- Créer, aménager, entretien et gérer les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques ;  
 - Acheter, construire ou rénover des bâtiments ou des équipements à vocation économique pour permettre l'implantation, l'extension ou la reprise d'entreprises ;  
 - Mettre en oeuvre des actions de promotion économique du territoire communautaire ;  
 - Mettre en place un régime d'aides communautaires et participer à des opérations collectives en faveur du renforcement de l'artisanat, du commerce et des services.

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs  
*- La communauté de communes a pour compétence la construction, l'aménagement et la gestion d'équipements culturels présentant un caractère structurant à l'échelle du territoire et déclarés d'intérêt communautaire. - La communauté de communes est compétence pour assurer le fonctionnement et l'investissement des bassins de natation à vocation ludique et sportive.*

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Constitution de réserves foncières

*- Acquérir, constituer et gérer des réserves foncières déclarées d'intérêt communautaire, c'est-à-dire les parcelles destinées à recevoir des équipements à vocation économique, technique, sportive, culturelle ou de services.*

- Etudes et programmation

*- Élaborer, décliner et réviser le projet de développement du territoire de projets "Ouest-Corrézien"*

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

*- Assurer la promotion du tourisme ; - Créer et gérer l'office de tourisme communautaire et ses antennes ; - Actions à caractère touristique et de loisirs : La communauté de communes est compétente pour assurer la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement et la signalétique de tous les sentiers de randonnées dont ceux classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).*

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

*La communauté de communes est compétence pour élaborer, modifier et mettre en ?uvre les actions d'un programme local de l'habitat (PLH).*

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

*La communauté de communes est compétence pour mettre en ?uvre des opérations programmés d'amélioration de l'habitat (OPAH).*

#### Autres

- Gestion d'un centre de secours

*Incendie et secours : la communauté de communes est compétente pour contribuer au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de la Corrèze, et pour participer à ses investissements présentant un intérêt pour le territoire intercommunal.*

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

*Incendie et secours : La communauté de communes est compétente pour contribuer au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Corrèze.*

- NTIC (Internet, câble...)

*La communauté de communes est compétente en matière de création et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT, dont la mise en place de fibre optique sur le territoire communautaire. // La communauté de communes est également compétente en matière de système d'information géographique (SIG).*

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

*Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
87	SM DORSAL (258728658)	SM ouvert	666 475
19	Syndicat intercommunautaire du moulin de la Résistance et de la mémoire du pont Lasveyras (200009538)	SM fermé	34 146
19	SM pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères de la région de Brive (251903100)	SM fermé	157 745
19	PETR Vézère-Auvezère (200074870)	SM fermé	23 591
19	SI mixte et à la carte pour l'aménagement de la Vézère (SIAV) (251928776)	SM fermé	174 152

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)